

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de promotion de la gestion intégrée et de l'économie des déchets solides au Sénégal (PROMOGED), le Gouvernement du Sénégal prévoit la réalisation d'un Centre Intégré de Valorisation de Déchets (CIVD) à Bambilor, dans le Département de Rufisque.

Ce projet inclut la mise en place d'équipements de pré-collecte, de collecte et d'infrastructures de traitement des déchets solides.

Afin de gérer les impacts sociaux liés à l'implantation de ce CIVD dans la forêt classée de Déni Youssouf, un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, un recensement exhaustif des personnes et des biens occupant provisoirement les emprises ou exerçant une activité susceptible d'être affectée par le projet sera mené.

Ce recensement aura lieu du **lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2025**, date limite pour être éligible à toute compensation ou indemnisation. Passée cette date, toute installation ou activité nouvellement établie sur les emprises du projet ne pourra bénéficier d'aucune compensation ou indemnisation.

Le Préfet invite vivement toutes les personnes concernées à collaborer activement et à accueillir favorablement les équipes en charge de ce recensement.

Fait à Rufisque, le 08 Avril 2025

Le Préfet



Magatte DIOUCK